

Où est la solidarité internationale?

L'invité

Olivier Berthoud
Secrétaire général
FGC



La formulation actuelle de la nouvelle Constitution souffre d'une carence de vision de la Genève internationale, qui ne devrait plus se réduire à une banlieue isolée et cossue de notre cité. Le texte esquivé certains principes et engagements définissant notre rôle d'espace de dialogue universel et de paix.

Les notions de solidarité internationale et de coopération au développement ne figurent pas dans le texte et sont réduites à l'aide au développement: cette dernière approche reflète une vision paternaliste datant des années 1960, qui a largement montré ses limites sur le terrain.

Nos partenaires du Sud ne demandent pas de la charité, mais des moyens pour accompagner les changements qu'ils entreprennent et des conditions générales, comme celles relatives au commerce et au transfert des richesses, moins défavorables à leurs pays et aux populations qu'ils représentent. Aujourd'hui la mondialisation et l'interdépendance accrue de notre planète exigent une coopération locale et globale basée sur le respect et la solidarité.

L'engagement pour un 0,7% du budget consacré à la solidarité internationale, figurant dans la loi genevoise de 2001, est absent du texte proposé.

Tous nos pays voisins et tous les membres de l'OCDE appartenant à l'Union européenne se sont engagés à consacrer le 0,7% du revenu national brut à la coopération internationale dès 2015. Isolée, la Suisse traîne les pieds. Un 0,7% genevois serait un message symbolique fort à la communauté internationale que nous accueillons.

La FGC regrette que le soutien actif à la présence dans la Genève internationale des Etats les plus pauvres et des représentants de la société civile internationale ne soit pas affirmé. Les acteurs les plus faibles doivent aussi pouvoir être présents dans notre ville si chère et riche.

Le commerce équitable n'est pas mentionné. Cette nouvelle

«Les notions de solidarité internationale et de coopération ne figurent pas dans le projet de Constitution»

forme de commerce démontre qu'il est possible de concilier échanges internationaux et justice sociale et doit être encouragée. De même, la cohérence de la promotion économique du canton avec les principes du développement durable n'est pas explicite. La FGC considère comme nécessaire d'affirmer la cohérence de toutes les politiques menées ici avec la solidarité internationale.

Et encore: les droits humains redeviennent les droits de l'homme. Le rôle des communes est passé sous silence. L'engagement de l'enseignement public à sensibiliser aux questions de développement, figurant dans la loi sur l'instruction publique, disparaît du texte.

Le texte est bien en deçà des récentes Constitutions du Jura, Vaud et Fribourg: nous considérons cette proposition comme une atteinte sérieuse à la crédibilité et aux ambitions de la Genève internationale!

Olivier Berthoud est le secrétaire général de la Fédération genevoise de coopération (FGC)